

# Soyez les bienvenus

## Bienvenue au Lac de Monteux et dans le Parc de Beaulieu

Vous pouvez y pratiquer de nombreuses activités de loisirs et de détente.

La Ville de Monteux et la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat ont conçu et réalisé cet EcoQuartier selon les engagements du Développement Durable.

Son écosystème est fragile. Ensemble, préservons-le.


**Notre responsabilité à tous est de respecter les règles et recommandations suivantes.**

-  Respectez la propreté du parc
-  Chiens tenus en laisse
-  Ramassez les déjections de votre chien
-  Préservez la faune et la flore
-  Vos enfants sont sous votre surveillance
-  Toilettes publiques à votre disposition
-  Cyclistes, restez sur les chemins

-  Tous véhicules à moteur interdits dans le parc et sur le lac
-  Feux et barbecues interdits
-  Chevaux non autorisés
-  Ne pas nourrir les oiseaux
-  Respectez le calme et la tranquillité
-  Camping interdit
-  Baignade interdite (esplanade et roselière)
-  Défense de plonger (esplanade et roselière)
-  Interdiction de fumer sur la plage
-  Bouteilles en verre interdites sur la plage



 Lac de Monteux

 Des agents de proximité, reconnaissables à leur tenue verte, sont présents pour vous informer et surveiller le parc public. Ils sont là pour garantir la bonne utilisation et la pérennité du site, pour le bien-être de tous et la préservation des espaces et équipements publics. N'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin.

**P** Le stationnement est strictement interdit en dehors des parkings mis à votre disposition

-  Baignade surveillée
-  Zone de baignade surveillée en juillet et août
-  Location embarcations
-  Fitness parc
-  Jeux d'enfants
-  Douche + eau potable
-  Plage
-  Théâtre de verdure
-  Château de Beaulieu
-  Fontaine
-  Aire de pique-nique
-  Snack-bar
-  wc public
-  Point de vue
-  Carrière de spectacle

Un parc en devenir



Esplanade



Roselière



Panorama

